# Alain Supiot

# Plein emploi, aléas du travail et sécurité. A la recherche des fondements de la protection sociale en Europe\*

Assurer la sécurité de la vie au long de son cycle, objectif assigné aux systèmes de protection sociale, est au centre d'un «triangle magique». Les côtés de ce triangle relient capacités des personnes, attentes de justice et efficience du travail. La sécurité contre la vieillesse, la maladie, les charges de famille ne peut en effet se concevoir sans travail créateur de richesses suffisantes pour subvenir aux besoins des enfants, des malades ou des personnes âgées (Supiot, 1995).

Or ce travail créateur ne va pas de soi. D'une part, il exige, pour être efficient, que les personnes déploient des compétences (ou mieux, des capacités) dont la caractéristique est qu'elles se forment et s'entretiennent sur le temps long de la vie, dans le travail, mais aussi hors du travail (Sen, 1985). Il ne recoupe pas, spécialement pour les femmes, les distinctions habituelles entre travail salarié et indépendant, marchand ou domestique, etc. D'autre part, la mise en œuvre de ces compétences sous forme de capitaux humains n'est nullement garantie, tant sont nombreux et variés les aléas économiques et les transformations du travail qui exigent mobilité, changements d'emploi et reconversion. Toute société connaît ainsi une forte tension entre l'adaptation aux aléas et la sécurité nécessaire à la formation des compétences, tension dont la solution exige la présence de principes de justice évidents pour tous. Enfin, dans la mesure où les capacités d'une personne dépendent, fondamentalement, de la «qualité» assurée à sa vie (Nussbaum et Sen, 1993), elles reposent à chaque instant sur les possibilités qu'a cette personne de réaliser son projet de vie. L'attente de telles possibilités est elle-aussi au cœur des exigences de justice (Rawls, 1971). Or ces possibilités sont fortement dépendantes du fonctionnement du marché du travail et du chômage, lequel dégrade la qualité de la vie personnelle et familiale bien au-delà de ses seuls effets directs.

Construire de manière socialement convenable et économiquement efficiente le triangle magique de la protection sociale est, à un premier niveau, affaire d'édiction de normes et de construction d'institutions.

<sup>\*</sup> Conférence au Wissenschaftskolleg du 8 au 10 janvier 1998.

Mais, plus fondamentalement, c'est une question de pratique économique et une question politique qui interagissent. La question relève de la pratique au sens où, tout partant des actes économiques créateurs de richesse et y revenant, c'est dans les situations concrètes de travail qu'ultimement se vérifie la pertinence des réponses normatives et institutionnelles apportées au besoin de protection sociale et s'engendre leur évolution (Salais, 1997). La question relève du politique dans la mesure où, sans conventions clairement établies et vérifiables entre les acteurs économiques et sociaux (Revue économique, 1989), il est illusoire d'espérer un accord sur la répartition des richesses, sur les contributions et les droits à la protection sociale.

On sait comment ces questions normatives, institutionnelles, pratiques et politiques ont été affrontées au cours de la première moitié du XXème siècle et résolues aux lendemains de 1945 dans les pays développés de l'Europe: par la combinaison de l'Etat-nation et du modèle du Welfare State. D'une part, les Etats nationaux se sont vu confier aux lendemains de la crise économique des années 1930, en commun accord entre les groupes et les partenaires sociaux, la responsabilité de mener des politiques macroéconomiques de plein emploi. D'autre part, la création d'un welfare state a pourvu les travailleurs et leurs familles de droits à l'indemnisation contre des «risques sociaux», par le biais de l'assistance ou de l'assurance (MIRE, 1994). Ceux des travailleurs qui sont abrités par ce Welfare State bénéficient d'un statut, i.e. d'un ensemble de droits et de devoirs, adossé à un système d'institutions de protection sociale. Ce statut prolonge ses effets bien au-delà de la durée du contrat de travail et assure le travailleur à la fois contre les aléas de l'économie et ceux de l'existence. A l'intersection de ces deux réformes sociales majeures (la macroéconomie de l'emploi, la garantie d'un statut social) des politiques spécifiques dites «politiques d'emploi» se sont développées, visant à mieux organiser le marché du travail et à amoindrir les effets négatifs liés aux restructurations de l'économie.

L'un des paradoxes majeurs de cette fin de siècle est que l'achèvement des systèmes de protection sociale grâce à leur assise sur la ressource politique du «plein emploi» a coïncidé avec la mise en cause durable de ce modèle par les mutations économiques initiées par la crise de 1974. D'une part, la montée du chômage, structurel d'abord, de masse ensuite, déstabilise les institutions sociales, en aggravant leurs coûts et en diminuant leurs ressources de financement. D'autre part, les architectures bâties sur le risque et la prédictabilité se révèlent inadéquates pour assurer la sécurité des personnes dans l'espace et dans le temps, face à l'incertitude et à la variabilité des marchés et des compétences nécessaires. Ni les hommes politiques, ni les gouvernements n'ont vraiment pris la mesure de ces pro-

blèmes, spécialement dans les pays qui, comme la France, ont fondé sur cette ressource la légitimité de l'Etat et des élites dirigeantes (que cellesci soient dans l'Etat ou à la direction des grandes entreprises, des partis politiques et des organisations professionnelles et syndicales), bien que quelques voix discordantes se fassent entendre. Outre l'importance du sacrifice qu'exigerait l'abandon de cette ressource politique, la cécité tient à l'autonomisation croissante du champ des politiques sociales et à la focalisation sur leur équilibre financier.

Le programme de recherches initié lors de notre conférence au Wissenschaftskolleg du 8 au 10 janvier 1998 a eu pour objet de relancer l'interrogation sur les fondements de la protection sociale en Europe, spécialement sur la nature et les modalités de l'articulation entre les trois sommets de son triangle magique: justice sociale, capacités des personnes et efficience du travail. Ce programme comporte trois grandes orientations de travail. La première vise à faire apparaître, à travers la crise qui les a saisies, les spécificités nationales des conventions liant justice sociale, compétences et efficience. La seconde entend apprécier, sur quelques domaines exemplaires, quelles sont, d'ores et déjà à l'œuvre dans la réalité, les transformations conjointes des produits, des marchés du travail et des besoins de sécurité sociale. Ces deux premières orientations sont comparatives. La troisième reprend le fil tracé par les directives et les accords en matière d'Europe sociale: en quoi tracent-ils la voie, non plus d'une protection passive, mais d'une sécurité active fondée sur le droit à l'action économique? Sont esquissés différents volets théoriques et politiques d'une telle perspective. Le programme est interdisciplinaire entre économistes, historiens, juristes, politistes et sociologues.

Le premier séminaire de travail, tenu à Berlin du 8 au 10 janvier 1998 grâce notamment au soutien de Wissenschaftskolleg, a permis de débattre de la problématique d'ensemble du programme de recherches interdisciplinaires sur ces questions touchant à l'articulation du travail et des politiques sociales que le réseau en cours de constitution entend conduire de manière coordonnée sur trois pays, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Ce réseau dispose d'une expertise approfondie et internationalement reconnue en ce domaine sur ces trois pays. D'où un dispositif resserré mieux à même d'apporter une valeur ajoutée conséquente aux réflexions sur la construction de l'Europe sociale. Un second séminaire s'est tenu à la Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin (Nantes) les 26 et 27 juin 1998. Il a permis de formuler une définition opératoire du programme qui est aujourd'hui dans sa phase de recherche de financement. Y ont été définis les projets empiriques de recherche issus des discussions de Berlin: hypothèses, terrains, méthodologie, chercheurs et laboratoires impliqués, partenaires institutionnels nationaux et européens.

# Bibliographie

- Aghion P. et P. Bolton, 1992, «An Incomplete Contract's Approach to Financial Contracting», *Review of Economic Studies*, 59, pp. 473–494.
- Akerlof G. et J. Yellen, 1986, *Efficiency Wage Models of the Labor Market*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Aucouturier A.-L., 1993, «Contribution à la mesure de l'efficacité de la politique de l'emploi», *Travail et emploi*, 55, pp. 20–29.
- Demunck J., Lenoble J. et M. Molitor, 1996, «Pour une procéduralisation de la politique sociale», *The Review of the Union of International Associations*, 4, pp. 208–239.
- Didry C. et L. Tessier, 1997, «La cause de l'emploi. Les usages du droit dans la contestation des plans sociaux», *Travail et emploi*, 69, janvier, pp. 23–36.
- Didry C., Wagner P. et B. Zimmermann (s. dir.), 1998, *Le travail et la nation. La France et l'Allemagne à l'horizon européen*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, à paraître.
- Field F., 1996, Stakeholder Welfare, London, The IEA Health and Welfare Unit.
- Friot B., 1995, «La cotisation sociale au cœur de l'emploi», *Cahier du GREE*, n° 9.
- Gastaldo S., 1992, «Les 'droits à polluer' aux Etats-Unis», *Economie et statistique*, 258–259, octobre–novembre, pp. 35–44.
- Guibentif P. et D. Bouget, 1997, Les politiques de revenu minimum dans l'Union Européenne, Lisbonne, União das Mutualidades Portuguesas.
- Keynes J.-M., 1975, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot [1ère publication 1936].
- Laulom S., 1996, L'harmonisation en droit social communautaire : les enseignements de l'intégration en France et au Royaume-Uni des directives 75/129 et 77/187, Florence, Thèse de doctorat en droit de l'Institut Universitaire Européen et de l'Université de Pars X.
- Le Grand J. et W. Bartlett, 1993, *Quasi-Markets and Social Policy*, London, MacMillan.
- Lewis J. et M. Glennester, 1996, *Implementing the new Community Care*, London, Open University Press.
- Mansfield M., Salais R. et N. Whiteside, eds., 1994, Aux sources du chômage 1880–1914. Une comparaison interdisciplinaire France-Grande-Bretagne, Paris, Editions Belin.
- Millon-Delsol C., 1992, L'Etat subsidiaire, Paris, PUF.
- MIRE, 1994, Comparer les systèmes de protection sociale en Europe. Vol. 1. Rencontres d'Oxford France-Grande-Bretagne, Paris, Ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville.

- Moreau M.-A., 1997, «A propos de l'affaire Renault», *Droit social*, 5, mai, pp. 493–509.
- Mückenberger U. et al., 1996, *Manifeste pour une Europe sociale*, Bruxelles, Desclée de Brouwer.
- Nussbaum M. et A. Sen, eds., 1993, *The Quality of Life*, Oxford, Oxford University Press.
- Orléan A., s. dir., 1994, L'analyse économique des conventions, Paris, PUF.
- Rawls J., 1987, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil [1ère publication 1971]. Revue économique, 1989, *L'économie des conventions*, 40, 3, mars.
- Salais R., 1989, «L'analyse économique des conventions du travail», *Revue économique*, 40, 3, mars, pp. 329–360.
- Salais R., 1997, «Le travail à l'épreuve de ses produits», in Supiot A., s. dir., *Le travail en perspective*, Paris, LGDJ, à paraître.
- Salais R., Baverez N. et B. Reynaud, 1986, *L'invention du chômage*, Paris, PUF.
- Salais R. et M. Storper, 1993, Les mondes de production. Enquête sur l'identité économique de la France, Paris, Editions de l'EHESS.
- Salais R. et N. Whiteside, 1997, eds., *Labour, Governance and Industry. The Modernizing State in Britain and France 1930–1960*, London, Routledge, à paraître.
- Seabright P., 1996, «Accountability and Decentralisation in Government: An Incomplete Contract Model», *European Economic Review*, 40, pp. 61–89.
- Sen A., 1985, *Commodities and Capabilities*, Amsterdam, North-Holland. Sen A., 1995, «Rationality and Social Choice», *American Economic Review*, 85, march, pp. 1–24.
- Soskice D., 1995, «Finer Varieties of Advanced Capitalism: Industry versus Group-Based Coordination», *Document de travail du WZB*, Berlin.
- Storper M. et R. Salais, 1997, *The Worlds of Production. The Action Frameworks of the Economy*, Cambridge, Harvard University Press.
- Supiot A., 1992, «Principes d'égalité et limites du droit du travail (en marge de l'arrêt Stoeckel)», *Droit social*, 4, avril, pp. 382–390.
- Supiot A., 1995, «L'avenir d'un vieux couple: travail et Sécurité sociale», *Droit social*, 9–10, septembre–octobre, pp. 823–831.
- Supiot A., 1997, «Du bon usage des lois en matière d'emploi», *Droit social*, 3, mars, pp. 229–242.
- Verdier J.-M., 1992, «Les droits économiques et sociaux: relance au Conseil de l'Europe», *Droit social*, 4, avril, pp. 415–419.
- Wagner P., 1994, «Le 'modèle' allemand, l'Europe et la globalisation», *Futur antérieur*, 27, pp. 121–137.

Zimmermann B., 1996, *La constitution du chômage en Allemagne. Mise en forme d'une catégorie nationale des politiques publiques*, Paris, Thèse Fondation nationale des sciences politiques, 2 t. (à paraître en 1998, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme).

## Annexe

# Responsables du projet

#### France

Robert Salais, *économie*, IDHE, Cachan Alain Supiot, *droit*, Université de Nantes/CNRS (MSH Ange Guépin)

### Allemagne

David Soskice, *économie*, Wissenschaftszentrum Berlin Bob Hancké, *sociologie*, Wissenschaftszentrum Berlin

## Grande-Bretagne

Jane Lewis, *histoire*, University of Oxford, The Welcome Institute for the History of the Medicine

Peter Wagner, sociologie, University of Warwick, Department of Sociology

Noel Whiteside, *histoire*, University of Bristol, School for Policy Studies